

RATIEVILLE - SES HAMEAUX

RATIEVILLE, hameau de la commune des Authieux-Ratiéville, ancienne paroisse et commune. – peut être *Prepositus de Radere Villa*, XI^e siècle (Déville-Trinité, 458). – *Ratierville ... Rateville*, 1210 (Arch. S.-M. 13 H 15 – charte de Guillaume III de Tancarville). – *Ecc. de Ratierville*, vers 1240 (H. Fr. XXIII, 243). – *parr. de Raterevilla*, 1262 (Arch. S.-M. 7 H). – *Ratevillam* 1263 ; *Ratiervilla*, 1289 (*Ib.*). – Ratierville, 1319 (*Ib.* G 3267). – *Ratiervilla*, 1337, *Ratierville*, 1431 (Longnon 15, 80). – *Ratierville*, 1430 ; *Ecc. de Ratevilla*, 1434 (*Ib.* 7 H). – *Ratieville* près Clere, 14-9-1464 (*Ib.* tab. de Rouen). – *Rétieville*, 1537 (*Ib.* G 5662). – *Id.* 1550 (*Ib.* G 5664). – *Ratiévile* (?), 1556 (*Ib.* G 8810). – *Eglise Saints Gervais et Protais de Ratiéville*, 22-3-1673 (*Ib.* G 6130-6131). – *Saint Gervais de Ratiéville*, 1714 (*Ib.* G 738). – *Ratiéville*, 1715 (Frémont). – *Id.*, 1757 (Cassini). – *Id.*, 1738 (Pou.). – *Ratiéville-Bourgeois*, 1953 (Nom.). – Bourgeois est un hameau ancien très proche du centre de Ratiéville. – *Ratiéville et Plaine de Ratiéville*, 1957 (I.G.N.).

Paroisse diocèse de Rouen, Grand archidiaconné doyenné de Cailly, titulaire les Saints Gervais et Protais, patron l'abbé de Fécamp, bailliage et élection de Rouen. En 1790 : district de Rouen, canton de Monville ; an VIII : arrondissement de Rouen, canton de Clères. Commune réunie à celle des Authieux-sur-Clères sous le nom des Authieux-Ratiéville par ordonnance royale du 18-12-1822. (Charles de Beaurepaire. Dictionnaire Topographique du Département de la Seine-Maritime. 1984)

RATIEVILLE, ancienne paroisse réunie à celle des Authieux-sur-Clères sous le nom d'Authieux-Ratiéville (Clères), *Radere villa* XI^e.

La « ville » de *Ratharius*, nom d'homme de type germanique déjà rencontré dans Radicatel. (François de Beaurepaire. Les Nomms des Communes et Anciennes Paroisses de la Seine Maritime. 1979)

BOURGAIS (LE), hameau paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – *Chemin de Bourguéél en Til*, 1430 (Arch. S.-M. 7 H). – *Le Bourgay* XVIII^e siècle (*Ib.* Terrier 40). – *Le Bourgai*, 1757 (Cassini). – *Ratiéville-Bourgeois*, 1953 (Nom.). – *Le Bourgeois*, 1957 (I.G.N.).

BUQUET DE BEAUFOR (LE), paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. *Le Bucquet de Beaufou*, 1476 (Arch. S.-M. 7 H 2171). – *Terroir du Bucquet de Beaufour*, 1557 (*Ib.* 7 H).

BUSC-LOQUEREL (LE), lieu dit paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – *Le Busc-Locquere*, 1430 ; *Le Busc Loqueré*, XIV^e siècle (Arch. S.-M. 7 H). – *Le Busc-Loquerel*, 1460, 1474 (*Ib.* 1036-1037, 1039).

CAVEE (CHEMIN DE LA), paroisse de Ratiéville commune des Authieux-Ratiéville. – 1430 (Arch. S.-M. 7 H).

HAIE-TRAVERSAIRE, lieu dit paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – 1430 (Arch. S.-M. 7 H).

HAMEL-LEVRIN (LE), hameau paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – 1474 (Arch. S.-M. 7 H 1039).

HAYE-GOTREN (LA), commune de Fontaine-le-Bourg et paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – 1476 à Ratiéville (Arch. S.M. 7 H 2171). – *Id.* 1486 (*Ib.* 7 H).

HAYETTE (LA), lieu dit paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – *La Haiette*, 1430 (Arch. 7 H).

HOUSSIETTE (LA), hameau paroisse de Clères, de Cordelleville, de Ratiéville, commune de Clères et des Authieux-Ratiéville. – 1644 (Arch. S.-M. G 7974). – *Vavas de la Houssiette*, à Clères et Cordelleville, 1721 (Arch. part.). – *Id.* XVIII^e siècle (Arch. S.-M. terrier 40). – *La Houssiette*, 1953 (Nom.). – *Id. et Plaine de la Houssiette*, 1957 (I.G.N.).

LONDEAUX (LES), lieu dit paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – 1430 (Arch. S.-M. 7 H).

MARE-DE-LA-CROIX (LA), lieu dit paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – 1430, 1460, 1474 (Arch. S.-M. 7 H, 1193, 1036-1037, 1039).

MARE-DES-BUSCS (LA), paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – XVIII^e siècle (Arch. S.-M. terrier 40).

QUESNOT (LE), lieu dit paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – 1460 (Arch. S.-M. 7 H – 1036-1037).

ROUTIS (LES), lieu dit paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. *Les Routils*, 1430 (Arch. S.-M. 7 H).

SENTE-MONNERESSE, paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – 5-9-1466 (Arch. S.-M. tab. Rouen).

VAL-DU-ROY, paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – *Val du Roy* à Ratiéville, 1430 (Arch. S.-M. 7 H).

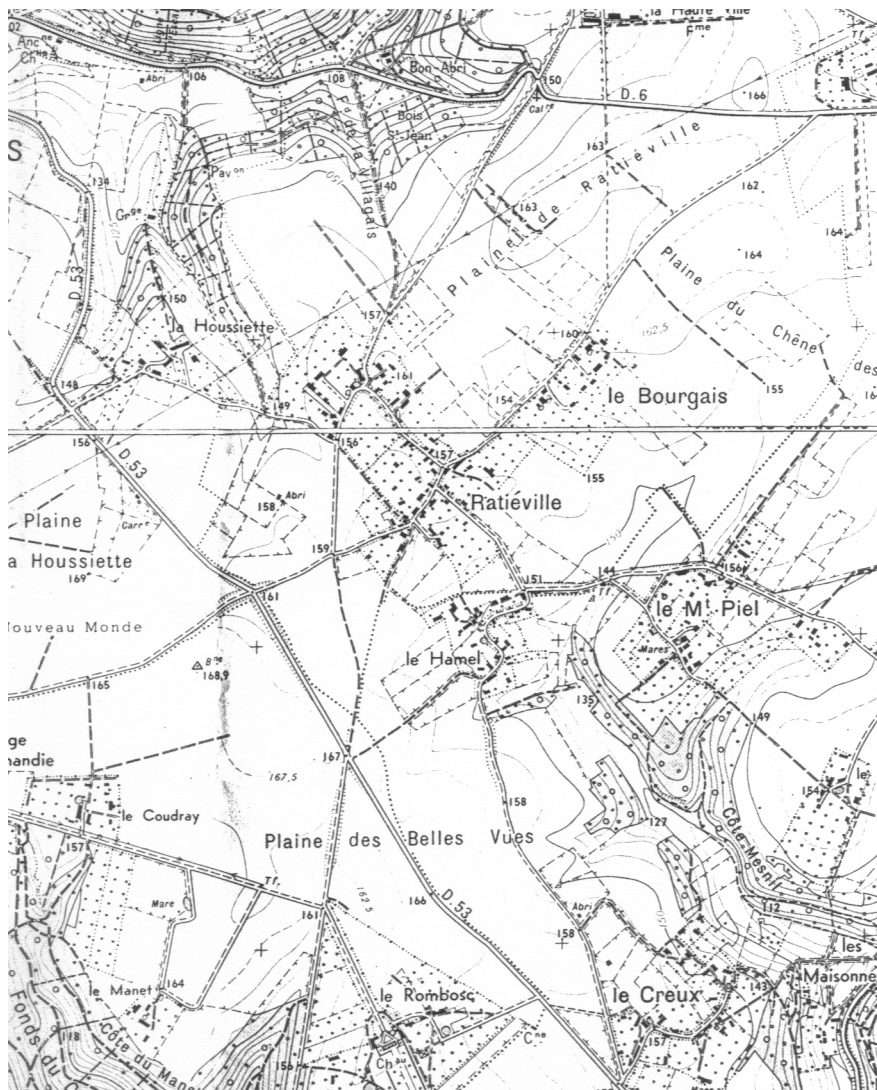
VALETTES (LES), paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – *Les Vallectes* 1430 (Arch. S.-M. 7 H). – 1460, 1474 (*Ib.* 7 H. 1036-37, 1039). – *Tri. des Valettes*, XVIII^e siècle (*Ib.* Terrier 40). (CHENE-DES-VALETTES)

VAI-LIESSE, paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – 1430 (Arch. S.-M.

7 H).

VATINE (LA), paroisse de Ratiéville, commune des Authieux-Ratiéville. – 1430 (Arch. S.-M. 7 H). – 1460, 1474 (*Ib.* 7 H 1037, 1039).

(Charles de Beaurepaire. Dictionnaire Topographique du Département de la Seine-Maritime. 1982, 1984)



LE PRIVILEGE DE SAINT ROMAIN

Voici dans quelles circonstances un certain Marquet Dubosc de la paroisse de Ratiéville fut amené à bénéficier du privilège de Saint Romain au XVIème siècle. Privilège qui permettait au chapitre de la cathédrale de Rouen de gracier chaque année un prisonnier le jour de l'Ascension.

« MARQUET DUBOSC, de la paroisse de Ratiéville près Clères, âgé de 30 ans. Après avoir bu à la taverne *du Cauderon*, près l'église Saint Michel, à Rouen, il alla jouer aux dés près de la porte Beauvoisine. Là il gagna quelques *gros de Milan (grossos mediolanenses)* à un nommé Chouquet, qui, outré de colère, lui donna un coup de poignard à la lèvre. Chouquet avait là beaucoup d'amis, et Dubosc ne put se venger, pour l'heure. Mais le lendemain, qui était un dimanche, il alla, comme pour se promener, à Saint Georges, accompagné de son frère et de sept ou huit de leurs amis. En revenant le soir, ils rencontrèrent, dans le bois, Chouquet accompagné de quelques camarades. En ce moment, ils se bornèrent à s'injurier, à échanger quelques menaces. Mais plus tard, les deux bandes s'étant retrouvées à Croisset, les épées et les dagues furent tirées de part et d'autre. Marquet Dubosc, atteint d'un coup d'épée dans la cuisse, frappa et tua celui qui l'avait blessé ; son frère alla gagner franchise dans l'église de Saint-Vivien de Rouen; pour lui, il fut arrêté. Etant au service, en Irlande, il avait tué, par mégarde, avec son arbalète, un capitaine irlandais. Marquet Dubosc obtint la fierté. Son frère vint, le lendemain de l'Ascension, se présenter au chapitre, qui déclara l'élection commune aux deux frères et à leurs complices. Les amis de Chouquet, qui, lors du conflit de Croisset, avaient tué des compagnons de Marquet Dubosc, étaient allés, immédiatement après ce meurtre, gagner franchise dans l'église du Mont-aux-Malades, près de Rouen. Après l'Ascension, ils firent présenter requête au chapitre, pour être nommés dans la pancarte de délivrance accordée à Marquet Dubosc. Le chapitre, considérant que les requérants étaient plutôt les adversaires du prisonnier délivré, que ses complices, résolut de ne rien innover, et décida que, conformément à l'usage, on mettrait dans la pancarte: « *et ses complices* » en général; sauf aux magistrats, s'ils regardaient les requérants comme complices, à les laisser jouir du privilège de saint Romain ». (Amable Floquet. Histoire du privilège de Saint Romain. Tome II, page 376. 1833)

LES MAIRES DE RATIEVILLE

1793. Nicolas Guerard officier public.
Jean Pierre Petit agent municipal.
Jacques Lemonnier agent municipal.

1807. Jean Pierre Petit maire.

L'ÉGLISE DISPARUE DE RATIEVILLE

L'église disparue de Ratiéville était dédiée à St Gervais et à St Protais. Elle était édifée au milieu du cimetière (n° 167 et 168 du cadastre). L'autorisation de la démolir fut donnée en 1825. La paroisse de Ratiéville (Rathiervilla) dépendait de l'abbaye de Fécamp (ADSM Terrier 40. Fontaine-le-Bourg). Elle fut réunie aux Authieux-sur-Clères suivant ordonnance du 18 décembre 1822, pour former la commune des Authieux-Ratiéville (Canton de Clères). En 1275, la paroisse contenait 24 paroissiens. En 1822, 71 habitants.

L'archidiacre visita l'église le 27 août 1691. Il la trouva bien réparée et tenue proprement. Les comptes étaient à rendre et un registre à acheter pour cela (ADSM G 1419).

A la grande calende tenue à St Maclou de Rouen, le 4 mai 1706, l'abbé de Séraucourt, grand archidiacre ordonna de réparer le clocher (ADSM G 9730).

L'abbé de Tourouvre, grand archidiacre, visita l'église le 21 septembre 1710. Il trouva le mur et la couverture de la nef réparés. Les comptes n'avaient pas été rendus depuis 1706 jusqu'en 1707, un habitant et le trésorier, ne voulant pas en faire les fonctions. Depuis ce temps, le curé avait géré les biens de l'église. Le visiteur ordonna d'élire un trésorier qui devait rendre les comptes et il fallait inventorier les titres du trésor. Les habitants demandaient un clerc pour tenir l'école et instruire les enfants, leur curé ne le pouvant faire lui-même à cause de ses infirmités (ADSM G 1420).

Mgr Claude Maur d'Aubigné archevêque de Rouen visita l'église St Gervais de Ratiéville le 25 septembre 1714. (ADSM G 738 page 238 et son ordonnance page 297)

« Le mardy 25^e dud. mois de septembre 1714 nous susd. archevêque accompagnez comme dessus sommes allez en l'église paroissiale de St Gervais de Ratiéville dud. doyenné de Cailly de nostre diocèse pour y faire notre visite assignée à ce jour par notre mandement du 2^e avril dernier dûement publié et après les prières et cérémonies accoustumées nous avons procédé à la visite du tabernacle dans lequel nous avons trouvé un ciboire qui n'est point dorré non plus que le petit croissant du soleil ny ayant point de petite boëtte pour porter le St viatique aux malades. Nous avons ensuite visité toute l'église et nous avons remarqué que l'autel du chœur qui est sans dèssus et sans pierre consacrée est d'ailleurs assez propre, qu'il y a un trou à reboucher au lambry du chœur, que les deux petits autels sont sans aucune décoration sans pierres consacrées sans marchepied de bois, auxquelles on dit rarement la sainte messe, que l'une des deux images au costé droit du crucifix est presque toute mutilée, que les deux susd. chapelles sont sans cloture, que le plancher au dessous du clocher serait à recreppir en platre en différents endroits, qu'il conviendrait faire mettre un lambry d'appuy de chaque costé du sanctuaire et reblanchir toute lad. église particulièrement les murs de toute la nef après en avoir fait recreppir quelques endroits des murs particulièrement dans le bas, que le cancel paroît entrouvert de chaque costé particulièrement du costé gauche, qu'il n'y a point de chaire à prescher, que le portail paroît estre très déversé en dehors et menacé de ruine

et dont la couverture manque de quelques festiers, que la couverture de lad. nef du costé droit est à remanier à bout et que les issus du cimetièrre ne sont pas fermez et dont la cloture du costé du presbytère n'est pas suffisamment entretenue. Nous avons encore remarqué qu'il y a des chasubles de toutes les couleurs dont celles du verd et du violet ne sont que d'un simple camelot, qu'il y a très peu d'ornements d'autels et assez mauvais excepté un pour le rouge et le blanc et du linge en assez petite quantité le tout mis dans une très petite armoire au dessous de la chapelle de Ste Vierge du costé gauche en attendant qu'on ait fait bastir une petite sacristie derrière le pignon dud. chœur pour l'entrée de laquelle ont esté faites deux portes du costé droit et gauche de la contretable du chœur, que les livres de chant sont d'anciens gotiques et en assez mauvais estat, et qu'il n'y point de lampe, que les vases des Stes huiles sont d'argent et ne sont point marqués et distingués pour éviter la confusion. Ensuite estant rentrez dans le détail du revenu de la fabrique nous ont esté représentés les comptes rendus jusqu'à 1712, inclusivement par lesquels il paroît quelle a de revenu environ 105 L 5 s à charge de deux messes la semaine, d'une autre messe et d'un libéra une fois l'année pour quoi on a donné 53 L au Sr curé dont la présence n'est point marquée dans l'intitulé desd. comptes, n'y ayant n'y vicaire n'y clerc n'y confrérie n'y écoles dont et de tout ce que dessus nous avons fait dresser le présent procès verbal et remis le droit de visites les jour et an susd. ».

Ordonnance de la visite de l'église St Gervais de Ratiéville. (ADSM G 738, page 297)

« « Claude Maur et sur le proceds verbal de ... St Gervais de Ratiéville ... le 25^e septembre dernier ... nous ordonnons 1^o qu'on fera dorrer la coupe du ciboire et le petit croissant du soleil et qu'on aura une petite boëtte d'argent pareillement dorrée pour porter le St viatique aux malades, qu'il sera mis un dès au dessus de l'autel du chœur avec une pierre consacrée, que l'on fera mettre un lambry d'appuy de chaque costé dud. chœur, en reblanchir les murs et en reboucher un trou de lambry, qu'il sera mis une lampe devant le sanctuaire, que les livres de chant seront remis en estat, que les vases des Stes huiles seront marquez pour éviter la confusion, qu'on aura des chasubles et ornements d'autel plus propres, pour le verd et le violet et du linge en plus grande quantité et qu'on avisera aux moyens de faire bastir une sacristie derrière led. chœur.

2^o que l'une des images à costé du crucifix laquelle est en partie mutilée sera supprimée pour y en remettre une autre en place, que les chapelles seront fermées de clotures et dont les autels seront garnis de chacun un marche pied de bois avec une pierre consacrée au cas qu'on ait a y dire la Ste messe après qu'ils auront esté proprement décorez, qu'on fera faire une chaire à prescher, recrespir en platre le plancher au dessous du clocher, reblanchir les murs de toute la nef après en avoir recreppy plusieurs endroits particulièrement dans le bas. Réparer le portail qui menace ruine, remonter à bien la couverture de lad. nef du costé droit en entrant, fermer plus exactement le cimetièrre et en réparer la cloture à peine d'interdict, particulièrement du costé du presbytère. Ordonnons en outre que les comptes depuis 1712 seront incessamment rendus dans lesquels il sera fait désormais mention qu'ils se rendent aux Sr curé trésoriers et habitants du lieu.

Enjoignons de plus aud. Sr curé d'avoir un clerc tant pour lui aider à administrer les sacrements et chanter festes et dimanches que pour tenir l'école des garçons et de procurer par toutes les voyes possibles les instructions nécessaires aux petites filles de la paroisse. Donné le 14^e octobre 1714 ».

Le chanoine Paviot, grand archidiacre, visita l'église le 18 septembre 1719. Il trouva tout en bon état. Le maître autel et les petits autels étaient bien décorés. Le porche était à réparer. Il y avait une sacristie neuve. Le trésor avait 270 L de revenu. Il avait fait 334 L de recettes et 279 L de dépenses (ADSM G 1421).

Dans un état achevé en 1734 et dressé par le grand archidiacre, on lit qu'il y avait 80 communicants, que la cure valait 300 L. Antoine Lemarchand curé faisait bien son devoir. Il y avait 80 L de fondations pour le curé et il en restait 104 L pour l'église. Il y avait un côté du cimetière qui n'était pas fermé (ADSM G 9711).

Martial de St Aulaire, grand archidiacre, visita l'église le 13 juin 1757. Le curé avait le tiers et les Religieux de Fécamp avaient les deux autres tiers des dimes. Le maître autel était décoré et les deux petits autels étaient en bon état et la sacristie aménagée derrière le maître autel, était très bon. Il y avait un très beau calice mais point d'ornements et peu de linge. Il n'y avait pas de chaire. La couverture et la charpente du chœur était à réparer. Le reste était bien. Le trésor avait 251 L de revenu. Il en donnait 80 au Curé pour les fondations. Les comptes de 1755 – 1756 étaient à rendre. Il y avait 700 L de débits. Les titres étaient dans un coffre à deux clefs de l'église, mais ils s'y gâtaient par l'humidité. Il n'y avait pas de confrérie, pas de chapelles fondées et pas de maître d'école. Les enfants allant aux écoles voisines. Interrogé sur le catéchisme, ils répondirent bien. Il y avait 70 communicants. Le visiteur ordonna de faire toutes les diligences nécessaires pour procurer au trésor le remplacement du capital de 45 L qui constituait la fondation faite par le Sr Bocquet ancien curé de la paroisse et l'on devait acheter un ornement violet. (ADSM G 1422)

27 janvier 1807. Commune de Ratiéville. Inventaire du mobilier de l'église. (ADSM 7 V 159)

« Ce jourd'hui vingt sept janvier dix huit cent sept, Nous Administrateurs de la fabrique de Clères, à laquelle celle de Ratiéville est réunie, pour l'exercice du culte en présence et du consentement de Mr Petit maire de la dite commune de Ratiéville, de Mr Morel Curé de la paroisse de Clères, en vertu du Décret de Sa Majesté Napoléon I^{er} Empereur des français et Roi d'Italie, en date du 30 mai 1806. Nous étant transporté en l'église de la dite commune de Ratiéville, avons fait l'inventaire suivant.

1° Dans la sacristie avons trouvé

Un Buffet à deux battants, dans lequel 4 tablettes, le tout en sapin et hêtre, de 1 m 299 milli. de longueur, 0,975 milli. de largeur, fermant à verrou en dedans et en dehors sans clef, dans lequel nous avons trouvé les restes d'un Dais en damassé cramoisi, quelques fleurs en or, frange semi fine, doublure de soie cramoisie, le tout en assez bon état et enveloppé d'une mauvaise toile cirée.

Une bourse à corporal vide, une chasuble ... blanc en laine, galon clinquant jaune, laquelle chasuble a été réclamée par Mr Petit maire du dit lieu, qui nous a déclaré l'avoir achetée à ses frais, lequel ornement a coûté 18 f. suivant la quittance qu'il en a produite.

Un drap mortuaire, six vieilles toiles, dont 2 verte et 4 gris cendré, 2 autres bourses a corporal vides et une mauvaise bourse à viatique.

Dans la dite sacristie, le ciel du dais en soie rouge avec ses bâtons.

Une armoire en chêne et hêtre de la hauteur de 1 m 624 milli. sur 0,975 milli. de large, à un battant, fermant à clef, dans laquelle nous avons trouvé une aube, un ruban servant de ceinture, un calice en fer blanc en fort mauvais état, avec la patène aussi en fer blanc, du reste la dite armoire remplie de papiers concernant la Mairie, avec trois tablettes ; le tout, à l'exception du calice et de la patène a été réclamé par M^f Petit, Maire du dit lieu, pour son usage en qualité de Maire, et l'aube comme provenant, en partie de ses deniers.

Un coffre en forme de banc, en bois de chêne rempli de vieux registres et de vieux papiers lequel coffre est de la hauteur de 0,975 m sur 0,650 milli. de long.

Un vieil tabernacle en chêne.

Un mauvais bancelle aussi en chêne.

2 sonnettes de Bedeau, un morceau de bois ayant servi de piédestal à un tabernacle, un autre vieux tabernacle, 6 mauvais de faïence, une vieille chaise appartenant à la municipalité, une vieille boîte à cierge, un pupitre à, 3 Missel, dont 2 vieux et d'ancienne liturgie, l'autre en assez bon état, un processionnal, un Rituel, un petit Missel pour l'office des Morts, le tout en assez mauvais état.

Un encensoir de fer blanc.

2° Dans le Chœur.

Le Grand Autel en bon état, en bois blanc couvert d'une peinture en marbre, bombé, contretable couverte de la même peinture, un tabernacle, une petite nappe d'autel, et mauvais carton.

Une lanterne sans cornes ou cassée et son bâton, une croix de fer blanc, aussi avec son bâton. Un candélabre en bois pour le Cierge pascal. Un plat d'étain, un goupillon.

Le Chœur est lambrissé à hauteur d'appui en bois de chêne, avec un banc clos de chaque côté de 2 m 599 milli. de long. Le lambris a 5 m 547 milli. de longueur le dit chœur à 2 m 761 milli. de largeur de dedans en dedans, sur une longueur de 5 m 847 milli.

Une petite lampe de verre suspendue.

Un lutrin de chêne de 1 m 786 milli. de haut.

3 Antiphonaires, dont un mauvais et les deux autres en assez bon état.

2 stalles en chêne de 0,704 milli. de large et 0,975 milli. de haut, avec les barrières qui y sont attachées et qui ferment le chœur.

3° Dans la Nef.

2 chapelles, dont une dédiée à la Ste Vierge et l'autre à St Nicolas, les dites chapelles en chêne et peinte, ayant chacune une petite pierre bénite.

Une image du Christ, isolé dans une partie de lambris de 1 m 624 milli. de large, sur 2 m 274 milli. de haut, lequel lambris soutenu par deux branches de fer.

Une Bannière en soie en assez bon état.

18 mauvais bancs en bois blanc, sans dossier ni marchepied.

Des fonds Baptismaux, dont le dehors en pierre et le dedans garni de plomb.

Un Confessionnal en bon état en chêne.

Un Bénitier en pierre garni de plomb.

Un panier à pain bénit.

4° Dans le Clocher.

2 vieilles échelles, une Cloche pesant à peu près 122 kilo. 3765 avec une mauvaise corde.

N'ayant rien trouvé de plus dans la Sacristie, le Chœur, la Nef, le Clocher de la dite église, que les objets ci-dessus mentionnés, nous avons terminé le présent inventaire, le même jour et an que dessus et avons signé. Fressard fils. Duforestel aîné ad^{teur}. Métais fils. Morel curé de Clères.

Nous maire du Bourg de Clères, arrondissement de Rouen, Département de la Seine-Inférieure.

Certifions à qui de droit que les signatures ci-dessus apposées, sont celles des signataires, et que foi doit y être ajoutée. A Clères, ce 4 mars 1807. Fouesnard ». (ADSM 7 V 159)

26 février 1807. Estimation de l'église de Ratiéville.

La nef 10 m 070 milli. de long sur 6 m 497 de large.

Le chœur et la sacristie ensemble 9 m 095 milli. de long sur 4 m 873 milli. de large.

Le tout estimé à 650 Frs.

La fabrique de Clères en 1809, touche 1148 L pour la vente des cloches du Tôt et de Ratiéville et 103 L 8 s pour et vieux cuivres, malgré des protestations.

Le presbytère 164 A, 165 et 166 du cadastre est vendu en 1840.

8 juin 1822. Eglise de Ratiéville. La commune (71 habitants) sera réunie et l'église est d'aucune utilité. Ratiéville fut réunie aux Authieux-sur-Clères suivant ordonnance du 18 décembre 1822, pour former la commune des Authieux-Ratiéville (Canton de Clères). L'autorisation de démolir l'église de Ratiéville fut donnée en 1825.

LES CURES DE RATIEVILLE (1)

- XIIème siècle. Guillaume. (2) (*ADSM 1 F 16, page 114. Abbé Maurice*)
1289. Guillaume. (3)
1402. Nicole Roques. (4)
1423. Alain Delacroix. (5)
1487. Pierre Deleau. (6)
1522. Cure vacante. (7)
1540. Cure vacante par décès. (8)
1542. Noel Noël. (9)
1548. Cure vacante. (10)
1551. Alain Lorin. (11)
1557. 30 juillet. Alain Lorin clerc +.
Jean Calletz. (12) (*ADSM G 9544 fol. 22*)
1588. 12 février. Pierre Le Brument l'aîné résigne.
Pierre Le Brument le jeune. (*ADSM G 9567 fol. 141*)
1592. 22 juin. Pierre Le Brument +.
Christophe Péret. (*ADSM G 9568 fol. 126*)
1592. 12 novembre. Christophe Péret résigne. (13)
1592. 20 juin. Le Saincturier. (14)
1594. 11 janvier. Nicolas Duclos. (15) (*ADSM 9568 fol. 363*)
1600. 24 avril. Nicolas Duclos résigne.
Raoul Valquier. (*ADSM G 9571 fol. 9*)
1644. 4 octobre. Antoine Bourgon résigne en Cour de Rome.
Mathieu Bocquet curé de St Pierre d'Igovie. (16) (*ADSM G 9589 fol. 51*)

1673. 22 mars. Mathieu Bocquet résigne en Cour de Rome.
Louis Bocquet. (17) (ADSM G 9663 fol. 81)
1714. 10 juillet. Louis Bocquet résigne en Cour de Rome. (18)
Jean Beaumont. (19) (ADSM G 9635 fol. 70)
1730. 6 février. Jean Beaumont +. (20)
Antoine Lemarchand prêtre habitué à St Rémy de Dieppe gradué de l'Université de Paris. (21) (ADSM G 6169 fol. 242) (ADSM G 1434)
1762. 25 février. Antoine Lemarchand +. (22)
Nicolas Du Ruffley du diocèse d'Evreux, vicaire de Besville près de Conches. (23)
(ADSM G 9652 fol. 370) (ADSM G 1434)
1774. 7 juin. Nicolas Du Ruffley +.
Armand Constant Godefroy vicaire de St Pierre de Neufchâtel. (24) (ADSM G 1434)
(ADSM G 9657 fol. 203)

NOTES

(1) *L'ancienne église disparue de Ratiéville était dédiée à St Gervais et à St Protais. Elle était édifiée au milieu du cimetière (n° 167 et 168 du cadastre). L'autorisation de la démolir fut donnée en 1825. La paroisse de Ratiéville (Rathiervilla) dépendait de l'abbaye de Fécamp (ADSM Terrier 40. Fontaine-le-Bourg). Elle fut réunie aux Authieux-sur-Clères suivant ordonnance du 18 décembre 1822, pour former la commune des Authieux-Ratiéville (Canton de Clères). En 1275, la paroisse contenait 24 paroissiens.*

Fouage pour 1530, sergenterie de Saint Victor : 14 feux, dont un trésorier – 3 veuves mendiants. Bibliothèque nationale ms 25934, n° 895 (Tab. de Rouen). (Cahiers Léopold Delisle. Volumes 38 à 39. page 88).

(2) *Nommé sous l'épiscopat de Gautier (1184 – 1207).*

(3) *Fonds de Fécamp (ADSM Terrier 40. Fontaine-le-Bourg).*

(4) *Le 10 mai 1402, M^e Jehan Le Pelletier, prêtre curé d'esquetot, reconnaît devoir à M^e Nicole Roques, prêtre curé de Ratiéville 23 L 10 s que le dit Jehan avait reçus des fruits et revenus de sa dite cure (Cf. Tabel. Rouennais fol. 316 vo). Le 26 mai 1406, Pierre Chevalier prêtre, eonnait devoir à Me Nicole Roques curé de Ratierville 47 L 11 s 6 deniers tant à cause de ce qu'il a tenu sa dite cure que pour compte fait entre eux. (Cf. Tab. Rouennais fol. 31)*

(5) Le 25 février 1423, Jehanne, deguerpie de feu Colin Balignets, demeurant à Fontaine-le-Bourg, vend à Me Alain Delacroix, prêtre curé de Ratierville, une mesure assise en laditte paroisse pour 7 L (Cf. Tabel. Rouennais, 1422 – 1423 fol. 104). Le 13 septembre 1426, Michel Doulce, de la paroisse de St Mards, reconnaît avoir reçu de Me Alain Delacroix, curé de Ratierville sur Clères, 10 L pour augmentation de la vente de 3 acres de terre sises à St Mards, faite le 5 février 1419 (Cf. Tabel. rouennais. 1425 – 1426 fol. 254). Ces terres de faible valeur en 1419 à cause de la guerre, avaient acquis une plus value en 1426. Alain Delacroix, curé de Ratierville, avait un frère prêtre, Nicole Delacroix qui en 1427 était en prison. Le 20 juin 1427, M^e Alain Delacroix, s'oblige envers Pierre Poolin, écuyer, sgr de Monville et de Croismare de rendre et restituer es prisons du roi à Rouen, devant le 1^{er} jour d'aout prochain venant, le corps de M^e Nicole Delacroix, prêtre, frère du dit curé qui estait et est détenu prisonnier es dittes prisons, à la requête dudit sgr pour règlement de comptes et le curé de Ratierville s'engager à payer pour son frère, en cas de décès (Cf. Tabel. rouennais. 1427 – 1428. fol. 44vo).

(6) Le 29 mai 1487, M^e Pierre Deleau, prêtre curé de Ratiéville, vend 4 s de rente (Cf. Tabel. rouennais. 1487)

(7) Le déport de la cure, vacante par résignation, fut baillé le 13 janvier 1522 à M^e Nicole Turbot et Jean Caretier, notaire pour 56 L. (ADSM G 107)

(8) Le déport de la cure, vacante par décès, fut baillé, le 28 novembre 1540, pour 100 L à M^e Martin Nouel clerc (ADSM G 128). C'était probablement un parent du nouveau curé.

(9) Dispensé de résidence le 18 février 1542 (ADSM G 9529 fol. 40) et ainsi jusqu'en 1547 (En 1546, on trouve Robert Noel !). Charles de Beaurepaire dans une note manuscrite mentionne comme curé en 1549, Guillaume Noel et signale que les registres du Parlement le citent en 1550. Il doit s'agir du même.

(10) Le déport de la cure, vacante par résignation, fut adjudgé le 17 avril 1548, pour 86 L à Me Guillaume Dury, prêtre. (ADSM G 134)

(11) Dispensé de résidence le 24 novembre 1551 (ADSM G 9539 fol. 37) et ainsi jusqu'en 1556. Il essaya de permuter avec Jean Drouet, clerc, curé de St Martin de Poix (Nomination du 26 avril 1555) (ADSM G 9542 fol. 13). Son décès rendit probablement sans effet cette permutation.

(12) Dispensé de résidence le 2 septembre 1558 (ADSM G 9545 fol. 61), 1559 et 1561. En 1560, on trouve Callaye.

(13) Nommé à cette date à Montreuil.

(14) Charles de Beaurepaire, notes manuscrites.

(15) Succédant à Christophe Peret, sur résignation de Toussaint Horlaville, présenté lui, le 5 janvier 1593, pour succéder à Pierre Le Brument, décédé.

(16) Mathieu Bocquet curé de St Pierre d'Igoville.

(17) Il fut installé le 25 mars 1673 par Curé de Beaunay, doyen de Cailly (ADSM G 6130 fol. 299). L'archidiacre visita l'église le 27 août 1691. Il la trouva bien réparée et tenue proprement. Les comptes étaient à rendre et un registre à acheter pour cela (ADSM G 1419). A la grande calende du doyenné tenu au Bosc le Hard le 25 juin 1691, Mgr Colbert avait ordonné de rendre les comptes. Il avait averti un particulier qui n'avait pas fait ses pâques et cela à plusieurs reprises. L'archevêque lui accorda encore un délai d'un mois, et après ce délai, des poursuites seraient faites contre lui. (ADSM G 729 fol. 10)

A la grande calende du doyenné tenue à Biennais, le 16 mai 1702, l'abbé de Séraucourt, grand archidiacre l'avait excusé de sa non comparution pour cause de maladie. Mais il est probable qu'il n'était pas bien sérieusement malade car l'archidiacre après coup, le déclara suspens jusqu'à ce qu'il comparut à moins qu'il fût constaté sa maladie (ADSM G 9729). A la grande calende tenue à St Maclou de Rouen, le 4 mai 1706, le même prélat ordonna de réparer le clocher (ADSM G 9730).

L'abbé de Tourouvre, grand archidiacre, visita l'église le 21 septembre 1710. Il trouva le mur et la couverture de la nef réparés. Les comptes n'avaient pas été rendus depuis 1706 jusqu'en 1707, un habitant et le trésorier, ne voulant pas en faire les fonctions. Depuis ce temps, le curé avait géré les biens de l'église. Le visiteur ordonna d'élire un trésorier qui devait rendre les comptes et il fallait inventorier les titres du trésor. Les habitants demandaient un clerc pour tenir l'école et instruire les enfants, leur curé ne le pouvant faire lui-même à cause de ses infirmités (ADSM G 1420).

Mgr Claude Maur d'Aubigné archevêque de Rouen visita l'église St Gervais de Ratiéville le 25 septembre 1714. (Voir ci-joint le procès verbal de cette visite. ADSM G 738 page 238 et son ordonnance page 297)

(18) Il donna le 3 mai 1714 procuration pour résigner sa cure en Cour de Rome en faveur de Jean Beaumont, vicaire de Braquetuit, sous réserve de 200 L de pension viagère (ADSM G 6158 fol. 164).

Il résidait encore dans la cue lorsque Mgr d'Aubigné visita l'église le 25 septembre 1714. Il donna au trésor de son ancienne église 45 L de rente pour fonder des messes. En 1757, il fut question du remplacement du capital de cette rente (Cf. note 21).

(19) Ses lettres de provisions, signées à Rome le 10 des calendes de juin 1714 furent vérifiées à Rouen le 10 juillet 1714. Il fut installé le 16 juillet 1714 par Nicolas Taine, curé de Braquetuit, doyen de Cailly, présence de Louis Bocquet, ancien curé, François Gosset, curé de la Crique, Nicolas Noel, curé de Biennais, etc (ADSM G 6158 fol. 204).

Le chanoine Paviot, grand archidiacre, visita l'église le 18 septembre 1719. Il trouva tout en

bon état. Le maître autel et les petits autels étaient bien décorés. Le porche était à réparer. Il y avait une sacristie neuve. Le trésor avait 270 L de revenu. Il avait fait 334 L de recettes et 279 L de dépenses (ADSM G 1421).

Le 27 juin 1724, ce curé vit David Moisel perdre le procès qu'il lui avait intenté en l'officialité (ADSM G 4982).

(20) La cure était vacante par décès.

(21) La cure étant vacante par décès en juillet mais affecté aux gradués, Nicolas Hullard Me es arts et licencié en théologie de la faculté de Paris qui demeurait au collège du Plessis à Paris, avait comme tel demandé la cure le 8 juillet, la chapellenie dont il était titulaire en la cathédrale de Rouen ne rapportait que 3 L par an ! (ADSM G 6169 fol. 60). Antoine Le Marchand prêtre habitué et sous diacre d'office à St Rémy de Dieppe qui était un gradué plus ancien (Me es arts et gradué de l'Université de Paris) la demanda encore le 28 décembre 1729 (ADSM G 6169 fol. 202).

Il fut installé le 9 février 1730 par Hubert Michaud, curé de Grigneuseville, doyen de Cailly présence de Jacques Chaperon curé de Val Martin, Louis Frontin écuyer, sgr de Varvannes, etc ... (ADSM G 6169 fol. 242). Dans un état achevé en 1734 et dressé par le grand archidiacre, on lit qu'il y avait 80 communicants, que la cure valait 300 L. Antoine Lemarchand curé faisait bien son devoir. Il y avait 80 L de fondations pour le curé et il en restait 104 L pour l'église. Il y avait un côté du cimetière qui n'était pas fermé (ADSM G 9711).

Il y eut en 1750, une plainte contre ce curé faite aux noms des propriétaires, trésorier et habitants de la paroisse et signé de 9 noms seulement dont ceux de Freschont d'Auneuil et Frontain (Frontin) de Varvanne. Pour eux, ce curé n'a pas cessé depuis son arrivée de les vexer par ses chicanes et par des procédures multiples qu'il n'avait pas interrompues. Les sages avis des curés voisins, ni même les avertissements de l'abbé Terisse, grand archidiacre, ni même encore les jugements de condamnations ou quelques uns des suppliants obtinrent contre lui, et dont il doit encore les dépens. Tantôt, il exige des honoraires trop élevés pour l'acquit des fondations, tantôt, il refuse d'indemniser le trésor de 27 L pour la jouissance qu'il a de la mesure et cour plantée qui lui ont été rétrocédés étant attenants à son presbytère ; tantôt, il a essayé de s'emparer par force du trait de dime de St Gervais sur Fontaine le Bourg et appartenant de temps immémorial au trésor de Ratiéville allant jusqu'à injurier le trésorier venu y dimer ; tantôt, il exige des sommes exorbitantes pour la fourniture du pain et du vin des messes de fondation et blanchissage du linge de l'église, les sonneries des offices assurées par son domestique, obligeant les trésoriers à fournir un plus fort luminaire pour ruiner la fabrique. Il refuse d'annoncer au prône les délibérations où il craint de ne pas triompher obligeant les trésoriers à recourir à des huissiers. Il dérange à sa guise les heures des offices, les disant parfois à 11 h et 11 h ½ et les vêpres à 4 et 5 h du soir, même en hiver, et souvent il néglige de les faire sonner comme aussi de faire sonner l'Angelus bien que son domestique reçoive pour cela 6 livres par an. Il néglige encore de donner les instructions nécessaires aux enfants en sorte que les suppliants envoient les leurs sur les paroisses voisines pour les y faire instruire. Il ne veut pas faire les processions des Rogations

aux heures accoutumées, n'étant sorti de chez lui qu'à plus de 5 h, ce qui a privé plusieurs des suppliants, obligés de travailler pour vivre, d'y manquer et le résultat est que le Sr curé ne les a faites qu'accompagné de 2 ou 3 enfants et de quelques femmes se contentant de réciter à voix basses quelques prières, qu'il interrompait de temps en temps pour faire la conversation avec ceux qu'il rencontrait en chemin, que Mgr l'archevêque, , oblige leur curé à remplir plus exactement ses services de Pasteur. Cette requête n'est pas datée, mais on y trouve que Lemarchand était curé depuis 20 ans. Elle est donc de 1750 ou 1750. (ADSM G 1434)

Martial de St Aulaire, grand archidiacre, visita l'église le 13 juin 1757. Le curé avait le tiers et les Religieux de Fécamp avaient les deux autres tiers des dimes. Le maitre autel était décoré et les deux petits autels étaient en bon état et la sacristie aménagée derrière le maitre autel, était très bon. Il y avait un très beau calice mais point d'ornements et peu de linge. Il n'y avait pas de chaire. La couverture et la charpente du chœur était à réparer. Le reste était bien. Le trésor avait 251 L de revenu. Il en donnait 80 au Curé pour les fondations. Les comptes de 1755 – 1756 étaient à rendre. Il y avait 700 L de débits. Les titres étaient dans un coffre à deux clefs de l'église, mais ils s'y gâtaient par l'humidité. Il n'y avait pas de confrérie, pas de chapelles fondées et pas de maitre d'école. Les enfants allant aux écoles voisines. Interrogé sur le catéchisme, ils répondirent bien. Il y avait 70 communiants. Le visiteur ordonna de faire toutes les diligences nécessaires pour procurer au trésor le remplacement du capital de 45 L qui constituait la fondation faite par le Sr Bocquet ancien curé de la paroisse et l'on devait acheter un ornement violet. (ADSM G 1422)

Ratiéville. « D. P. Me Le Marchand prêtre curé de ladite paroisse de Ratiéville, suivant la déclaration de Messire Pierre De Leauie ancien Curé de ladite paroisse couchée au 312^e feuillet recto de l'ancien Terrier de ladite Baronnie de Fontaine le Bourg fait en l'année 1539 devant Mr le Bailly de Rouen, vertu de Lettres patentes du Roi.

Tient Le Manoir Presbytérale de lad. paroisse maisons, granges, étables ainsi que le tout s'étend et pour porte, contenant dix huit perches ou environ, borné d'un côté et d'un bout la grande Rue de Ratiéville, d'autre côté le jardin du Trésor de l'église dudit lieu, tant à cause de ce qui reste, que pour la pièce suivante qui a été prise sur ledit jardin du Trésor, et d'autre bout le cimetière de la dite église, et est fief d'aumône.

Item Le dit Sieur curé possède actuellement un petit jardin, contenant neuf à dix perches, clos de murs de bauge, qui a été pris on ne sait à quel droit, sur le dit jardin du Trésor derrière ledit presbytère, et est borné d'un côté une autre mesure appartenant audit Trésor, dont les deux ne faisaient anciennement qu'une, et d'autre bout le dit Presbytère ». (ADSM Terrier 40. Fontaine le Bourg. Page 637)

Ratiéville. « Le Trésor de l'église paroissiale dudit lieu de Ratiéville suivant la déclaration baillée par Pierre Vadecar Trésorier en charge le 13 décembre 1744 vertu de délibération y attachée, Celle donné par Charles David Trésorier le 7 septembre 1693. Celle de Jean Godement aussi Trésorier du 17 mai 1599. Celle rendue par Marin Berset pareillement Trésorier du 15 mai 1578 et autres.

Tient plusieurs pièces de terre assises en la dite paroisse de Ratiéville ci-après bornées et

spécifiées.

La première pièce sise proche le presbytère contenant trois vergées ou environ en mesure édifiée de maison close de fossés et vives plantes plantée d'arbres fruitiers ainsi qu'elle est, bornée d'un côté le dit presbytère, et en hache Mr de Bourdainville, et d'autre bout la grande Rue dudit lieu de Ratiéville.

La seconde assise proche l'église aussi en maison, mesure close de fossés et vives plantes, contenant 3 vergées ou environ, bornée d'un côté le dit Sieur de Bourdainville au droit que dessus, d'autre côté le cimetière de ladite paroisse, et le Sieur Robert Bérard organiste représentant les nommés Le Brument chacun en partie. D'un bout le dit presbytère de Ratiéville et d'autre bout la sente tendant du hameau du Hamel à la Houssiette.

La troisième pièce contenant trois acres ou environ en labour

La quatrième pièce contenant un acre ou environ en labour

La cinquième pièce contenant trois vergées ou environ aussi en labour

La sixième et dernière contenant sept vergées ou environ en labour, bornée d'un côté ledit Sieur Petit au droit que dessus, d'autre côté Monsieur Du Rombosc

..... à cause de toutes lesquelles pièces de terre ci-dessus bornées et signées est dû à Mesdits Sieurs de rente seigneuriale par chacun an dix sept sols au terme de Saint Michel, et sont sujettes au ban du Moulin de Fontaine le Bourg, outre les reliefs, treizièmes et autres droits et devoirs seigneuriaux le cas échéant.

Au terme de St Michel 17 s.

Ban du moulin ». (ADSM Terrier 40. Fontaine le Bourg. Page 639)

(22) Curé de la paroisse « depuis plus de 30 ans » « étant en son lit, malade », il donna le 5 février 1762 procuration pour résigner sa cure en Cour de Rome en faveur de François Carmont, vicaire de Claville, sous réserve de 230 L de pension viagère et de son logement au presbytère (chambre près de la cuisine où il couchait, la moitié du jardin à mur côté ouest, en plus son cabinet d'études et la communauté de la cuisine) (ADSM G 6191 fol. 71). Mais il mourut quelques jours plus tard et cette procuration resta sans effet. Le déport fut donné le 2 juillet 1762 pour 150 L à Jean Thorel marchand de la paroisse (ADSM G 1970).

(23) Présenté le 16 février 1762 par les Religieux de Fécamp, il fut installé le 18 mars 1762 par Pierre Louvel, curé de Bolhard (ADSM G 6191 fol. 104).

(24) Il fut installé le 29 août 1774 par Jacques Pollin curé de Fontaine le Bourg, présence de Joseph Godefroy avocat, son frère, de Charles Thorel syndic et autres paroissiens (ADSM G 6199 fol. 385). Il fit une fondation mentionné en 1786 (ADSM G 8497).

Le 3 avril 1791, le curé prêta serment, mais la municipalité fit observer au District que le curé n'avait pas levé la main en le prêtant (ADSM L 2595).

Il le prêta encore le 15 mars 1794. Le District de Rouen demanda à la municipalité des renseignements sur le civisme de ce curé.

Il était encore curé en 1802, faisant alors sa rétractation mais ainsi noté à l'archevêché : « mauvais, entêté » (Cf. Sevestre. Enquêtes p. 356).

Armand Constant Godefroy était originaire de Neufchâtel en Bray, il exerça ostensiblement

*sans interruption pendant la Révolution (de 1775 à 1805). Infirmes à la fin de ses jours, sa nièce tint un petit commerce d'épicerie dans la commune pour subvenir à ses besoins. C'est lui qui avait invité l'aéronaute **Blanchard** à dîner le 23 mai 1784 après son atterrissage au bois Blanchard.*

« A la requête de Jean Pierre Petit cultivateur, ancien trésorier de la paroisse et de Saunier laboureur, aussi ancien trésorier de la même paroisse.

Robert Pain sergent de Fontaine revêtu de sa soumission de patente du 2 janvier 1792 écrite sur une demye feuille de minutes ordinaires au dos de laquelle se trouve la mention du reçu du percepteur (le maire lui avait demandé de justifier sa qualité) somme par un haro Jean Demarest fils de Ratiéville de comparaitre le 1^{er} avril 1792 à 3 heures de relevée à Grugny au domicile du juge pour voir dire qu'il cessera de procéder à l'adjudication des bancs de l'église, opération qu'il fait sans droit ni qualité. Il lui intime défense de continuer et constate qu'il n'est pas tenu compte de sa dépense. Demarest fils fait défaut à ce référé.

Cependant il comparait à l'audience, il justifie qu'il a été nommé conjointement trésorier avec Charles Demarest son père infirme et reconnaît qu'il a continué à adjudger en 2 ou 3 fois, des bancs pour l'année par les prix de 3, 4 ou 5 sols chacun. Qu'il a d'ailleurs suivi strictement l'usage établi dans la dite paroisse de temps immémorial en « subastant » les bancs après trois criées à jours différents.

Le jugement lui donne raison en disant qu'il a agi suivant l'ancien usage et au vœu presque général de la paroisse, néanmoins pour n'être pas comparu le condamne à 5 sols d'amende et aux frais du dit haro liquidés à 6 livres ». (Note manuscrite)

La fabrique de Clères en 1809, touche 1148 L pour la vente des cloches du Tôt et e Ratiéville et 103 L 8 s pour Et vieux cuivres, malgré des protestations. Le presbytère 164 A, 165 et 166 du cadastre est vendu en 1840.

RATIEVILLE

Papier terrier de Fontaine le Bourg appartenant à l'abbaye de Fécamp. (Milieu du XVIII^{ème} siècle) (ADSM Terrier 40)

Table des noms de ceux qui possèdent les héritages contenus au présent Registre, pour la paroisse de Ratiéville.

Monsieur le curé de ladite paroisse p. 637.

Le trésor de l'église de la dite paroisse p. 639.

Robert Berard p. 641.

Monsieur Frontin de Varenne p. 643.

sous l'ainesse de Sieurs Petit p. 651.

Le Sieur Jean Pierre Petit et ses frères p. 647.

Robert le Cauchois sous l'ainesse desd. Srs Petit p. 652.

Sous l'ainesse des Delles Daon à Fontaine le Bourg p. 197.

Pierre Berniere, sous ladite ainessé desd. Sieurs Petit p. 652.

Mr de Martin De Bourdainville p. 655.

Mme Ruellon de Mollaincourt p. 661.

Jean Le Sueur p. 667.

Me Pierre Piquet Conseiller au Bailliage p. 669.

Les mineurs du Sieur Jacques Huet p. 671.

Laurent Buron p. 673.

Nicolas Dépinay p. 675.

Mr de Fremont D'Auneuil Président p. 677.

Nicolas Guillebert de la Chesnaye p. 685.

Jean Vadecar ayant épousé la fille de Robert Guillebert p. 687.

Jean Guillebert de la Chesnay p. 689.

Jean de la Porte p. 691.

Mr Coignard Du Rombosc p. 693.

Me Jacques L'Escullier Procureur p. 695.

Mr Guenet de Saint Just conseiller au Parlement p. 697.

Mr Déry Conseiller au Parlement p. 699.

Les Demoiselles Daon p. 701.

Gilles Guillebert et Adrien Perier p. 703.

(ADSM Terrier 40. Fontaine le Bourg)

Ratiéville : (page 637)

D. P. Me Le Marchand prêtre curé de ladite paroisse de Ratiéville, suivant la déclaration de Messire Pierre De Leaüe ancien Curé de ladite paroisse couchée au 312^e feuillet recto de l'ancien Terrier de ladite Baronnie de Fontaine le Bourg fait en l'année 1539 devant Mr le Bailly de Rouen, vertu de Lettres patentes du Roi.

Tient Le Manoir Presbytérale de lad. paroisse maisons, granges, étables ainsi que le tout s'étend et pour porte, contenant dix huit perches ou environ, borné d'un côté et d'un bout la grande Rue de Ratiéville, d'autre côté le jardin du Trésor de l'église dudit lieu, tant à cause de ce qui reste, que pour la pièce suivante qui a été prise sur ledit jardin du Trésor, et d'autre bout le cimetière de la dite église, et est fief d'aumône.

Item Le dit Sieur curé possède actuellement un petit jardin, contenant neuf à dix perches, clos de murs de bauge, qui a été pris on ne sait à quel droit, sur le dit jardin du Trésor derrière ledit presbytère, et est borné d'un côté une autre mesure appartenant audit Trésor, dont les deux ne faisaient anciennement qu'une, et d'autre bout le dit Presbytère.

Ratiéville : (page 639)

Le Trésor de l'église paroissiale dudit lieu de Ratiéville suivant la déclaration baillée par Pierre Vadecar Trésorier en charge le 13 décembre 1744 vertu de délibération y attachée, Celle donné par Charles David Trésorier le 7 septembre 1693. Celle de Jean Godement aussi Trésorier du 17 mai 1599. Celle rendue par Marin Berset pareillement Trésorier du 15 mai 1578 et autres.

Tient plusieurs pièces de terre assises en la dite paroisse de Ratiéville ci-après bornées et spécifiées.

La première pièce sise proche le presbytère contenant trois vergées ou environ en mesure édifiée de maison close de fossés et vives plantes plantée d'arbres fruitiers ainsi qu'elle est, bornée d'un côté le dit presbytère, et en hache Mr de Bourdainville, et d'autre bout la grande Rue dudit lieu de Ratiéville.

La seconde assise proche l'église aussi en maison, mesure close de fossés et vives plantes, contenant 3 vergées ou environ, bornée d'un côté le dit Sieur de Bourdainville au droit que dessus, d'autre côté le cimetière de ladite paroisse, et le Sieur Robert Bérard organiste représentant les nommés Le Brument chacun en partie. D'un bout le dit presbytère de Ratiéville et d'autre bout la sente tendant du hameau du Hamel à la Houssiette.

La troisième pièce contenant trois acres ou environ en labour

La quatrième pièce contenant un acre ou environ en labour

La cinquième pièce contenant trois vergées ou environ aussi en labour

La sixième et dernière contenant sept vergées ou environ en labour, bornée d'un côté ledit Sieur Petit au droit que dessus, d'autre côté Monsieur Du Rombosc

..... à cause de toutes lesquelles pièces de terre ci-dessus bornées et signées est dû à Mes dits Sieurs de rente seigneuriale par chacun an dix sept sols au terme de Saint Michel, et sont sujettes au ban du Moulin de Fontaine le Bourg, outre les reliefs, treizièmes et autres droits et devoirs seigneuriaux le cas échéant.

Au terme de St Michel 17 s.

Ban du moulin.

Ratiéville : (page 643)

Louis Jacques Léonor Frontin Escuyer Sieur De Varenne fils unique et héritier de feu Jacques François Frontin aussi Escuyer Sieur De Varenne lequel estoit fils de feu François Frontin Escuyer Sieur De La Hauteville suivant son aveu du 23 juin 1744. La transaction sur procès passé entre Mrs les Religieux et Messieurs Frontin De Varenne et De La Hauteville par laquelle les dits Sieurs consentent convertir leur **colombier** à autre usage et reconnaissent n'avoir aucun droit datée du 28 janvier 1682 homologué en la haute justice de Fontaine le Bourg par sentence du 19 février de la même année ; L'aveu dudit Sieur De La Hauteville du 27 août 1676. Celui de Jacques Frontin Sieur de La Hauteville auditeur en la Chambre des Comptes du 17 juillet 1625. Celui de François Le Prévost Escuyer Sieur De Cocherel du 21 juillet 1606 et autres.

Tient les héritages et pièces de terre ci-après bornées et spécifiées.

La première pièce sise en la paroisse de Ratiéville proche l'église dudit lieu contenant 4 acres ou environ en mesure édifiée d'une maison, granges, pressoir, volière et autres bâtiments.

La dixième pièce d'autres côté Mr Pavyot De La Hauteville.

(page 650) Le Président d'Auneuil au nom Paviot de la Hauteville.

Sr de Civile du Rombosc.

(page 652) Sr Coignard Du Rombosc.

(page 655) Jacques François De Martin Chevalier Seigneur de Bourdainville tient une aïnesse ou vavassorie nommée **La vavassorie Roger Capendu**.

Ratiéville : (page 677)

Monsieur Nicolas De Frémont D'Auneuil Président au Parlement de Paris au droit de Mme Marie Catherine Madeleine Paviot son épouse fille unique et héritière de feu Mr Alexandre Paviot Chevalier Seigneur de La Hauteville Conseiller honoraire en la Grand Chambre du Parlement de Rouen fils et héritier de feu Jean Paviot Escuyer Sieur du Mesnil et de La Hauteville aussi Conseiller au Parlement représentant par acquisition les Sieurs Jacques et Jacques Frontin Escuyers Sieurs de La Hauteville et de Varenne père et fils, lesquels représentoient Nicolas De Varenne et autres suivant l'aveu dudit Seigneur Président D'Auneuil du 8 novembre 1743 ; celui dudit Sieur Du Mesnil Pavyot du 31 mars 1690 ; celui de Nicolas De Varenne du 8 juillet 1604, celui de Robinet L'abbé du 4 octobre 1430 et autres à l'égard des pièces acquises par ledit Sieur Du Mesnil Paviot des Dames Banastre et des nommés Le Sueur mentionnées dans les dits aveux de 1690 et de 1743. Voyez ceux rendus par Adrienne Banastre veuve du Sieur Le Blanc du 22 juin 1672 et des nommés Le Sueur du 6 juillet 1678. Quant aux autres Terres qui ne sont point comprises dans l'aveu dudit Nicolas De Varenne, il y en a une partie qui relevoient anciennement de la vavassorie Roger Capendu pour lesquelles on peut voir les aveux de la dite aïnesse qui justifieront le droit de Banalité

La première sise aux Petits Autels susdite paroisse de Ratiéville, est une portion de mesure, ladite mesure faisant partie de la mesure et enclos de la Grande Ferme dudit lieu de La

Hautteville,

Ratiéville : (page 693)

Mr Coignard Du Rombosc :

Tient sur cette paroisse trois petites fermes et plusieurs pièces de terre en labour qui sont comprises dans l'aveu qu'il a rendu à la dite Baronnie le avec ses autres héritages assis en la paroisse du Montcauvère et employées ci-devant dans la dite Paroisse du Montcauvère en l'article dudit Sieur Du Rombosc (Ne figure dans ce présent Registre ?).

LA VAVASSORIE DE ROGER CAPENDU SISE A RATIEVILLE ET DEPENDANT DE LA BARONNIE DE FONTAINE LE BOURG

« Aveu rendu le 17 juillet 1743, par Jacques François De Martin chevalier seigneur de Bourdainville, le Mesnil Carpentier Chaumont et autres lieux ayant épousé Dame Marie Anne Thorel de St Martin aux Arbres fille de feu Jean Baptiste Thorel Chevalier seigneur dudit St Martin aux Arbres et de dame Marguerite Bauce veuve du dit.

Pour une aînesse ou Vavassorie nommée la Vavassorie de Roger Capendu consistant en pièces de terre toutes sises sur la paroisse de Ratiéville.

1° Une pièce de 3 acres close de fossés et haies vives plantées d'arbres fruitiers bâtie de maison. Abornements, un côté le trésor de l'église de Ratiéville et d'un bout la Grande Rue.

2° Une acre de mesure et 7 acres de labours. Abornements ... la précédente pièce le trésor un Sr de Molincourt, la sente qui tend de l'église de Ratiéville à Clères, le chemin qui tend de Tendos aux Autels, le chemin qui va de l'église de Ratiéville à Cordelleville.

3° 2 acres ½ en labour. Abornement ... le Sr du Rombosc, ou plutôt Mons^r Coignard du Rombosc.

4° 2 acres en labour. Abornement La dame Ruellon veuve du dit Sr de Molincourt.

5° 6 acres en jardin et labours. Abornement Mr Frontin de Varenne.

On dit que 4 de ces acres sont sujettes au droit de Tiercenerie.

6° 6 acres en labour chargées de 3 sols de rente seigneuriale à St Michel. Abornement ... Pavyot de la Hauteville, Dery conseiller au Parlement représentant les Sr Eschard Eijehey ; Lefebvre sieur d'Ectot, la sente du Thil à Ratiéville.

7° 7 acres en labours. Même quartier. La pièce est soumise au droit de champart.

8° 4 acres en labours. Même quartier. La pièce est soumise au droit de champart pour 3 acres ½ vergée.

9° 5 vergées en labours. Abornement Piquet Conseiller au bailliage de Rouen.

Soit environ 40 acres pour lesquels le dit Sr de Bourdainville devait aux dits Srs abbés et

Religieux de Fécamp : 103 sols en argent à St Michel, 15 œufs à Pâques, 2 chapons et 2 oies à Noël, 14 boisseaux d'avoine combles à St Michel, 1 gerbe de blé 4 gerbes d'avoine en août, 2 corvées de ses bêtes quevallines.

En compensation le Sr de Bourdainville doit avoir :

Son ardoir ès bois et Ventes de la dite Baronnie rendus a coutume. C'est à savoir : Tout mort bois, vert et sec, soit en estant ou en gessant, chêne hêtre et merisier, en tout temps de l'année (excepté le mois d'août, douze jours de Noël, fêtes, jours de plets et assises, auxquels jours se trouve s'était-il forfairait la coutume, s'il plaisait aux seigneurs et à leurs officiers). Plus a droit de pâturage pour les bêtes aux dits Bois rendus à coutume, et doit avoir aux mêmes Bois rendus à coutume Livrée de Bois, de 3 ans en 3 ans pour entretenir son harnais.

Mais il devait aussi :

- Aider à conduire avec ses semblables vavasseurs les prisonniers criminels jusqu'au château d'Ecretteville.

- Visiter les bois de mes dits Srs avec ses semblables et faire le rapport le jour de notre dame de septembre s'il y a panage assis ès dus Bois, et prendre congé le jour de St Andrieu des porcs qu'il aura de sa nourriture, et s'il les a achetés depuis le jour de St Jean il en doit un denier pour chacun porc.

Encore doit être franc de coutume de toutes les denrées et Besseaux de sa nourriture vendus et livrés sur la dite baronnie.

Sont en outre tous les dits héritages ci-dessus sujets : au baon du moulin aux moulins de la dite baronnie, au 16è boisseau, au guet du Château pourvu qu'il soit dument réparé, reliefs treizièmes et autres devoirs seigneuriaux le cas échéant ». (ADSM Terrier 40. Fontaine le Bourg. Page 655)

JEAN PIERRE BLANCHARD AERONAUTE

Détail des observations de Mr Blanchard dans son voyage aérien à Rouen le 23 mai 1784

« J'ai cru devoir rendre public le détail de mon deuxième voyage aérien.

Je suis parti des anciennes casernes de Rouen, le dimanche 23 mai à sept heures vingt minutes: le temps était très-beau et presque sans nuages, le vent sud-est, le baromètre à 28 pouces 4 lignes; je me suis lesté de 90 livres, afin de pouvoir, en jetant une partie de ce lest, me mettre d'équilibre dans l'atmosphère, et au moyen de mes ailes me rendre maître de mon ascension. Je me suis élevé d'abord sur la Seine, et dans l'intention où j'étais de diriger ma course vers Versailles, j'ai beaucoup agité mes ailes, mais le vent trop contraire m'a laissé peu d'empire sur lui. A 7 heures 35 minutes 10 secondes, le baromètre était descendu à 19 pouces 8 lignes, et a resté dans cet état jusqu'à 8 heures 5 minutes, où il a remonté à 20 pouces 6 lignes.

à 8 h. 10 m. 2 sec. il était à 21 pouces 2 lignes.

à 8 h. 12 m. 4 sec. à 19 pouces 4 lignes.

à 8 h. 15 m. 8 sec à 23 pouces. 4 lignes.

à 8 h. 18 m. 10 sec à 24 pouces.

à 8 h. 19 m. 30 sec. à 28 pouces. 3 lignes.

Vous voyez, M. les changements qui se sont opérés dans de petits intervalles; je crois devoir vous dire qu'en montant je n'ai fait les observations que sur ma boussole, afin d'obtenir ma direction que j'ai abandonnée à 7 heures 35 minutes, parce qu'un vent violent contre lequel j'ai combattu longtemps, afin de rester un moment sur la ville, et qui me fit tourner en montant vingt deux fois de suite, me rompit mon gouvernail, qui à la vérité n'avait pas la solidité de mes ailes, ayant été fait à la hâte. Après cette rupture, je ne m'occupai plus que de mon baromètre, de ma boussole, et du moyen de monter et descendre à volonté avec mes ailes.

Je parvins facilement à m'élever très haut sans me débarrasser de mon lest pesant 40 livres que j'avais conservé en partant. Lorsque je ne faisais plus agir mes ailes, la légère draperie qui entourait mon vaisseau, et qui voltigeait par dessus ma tête, m'assurais ma descente, et aussitôt mon baromètre remontoit. A cette même heure, où je ne m'occupais plus que de ces trois dernières choses, le pôle intérieur de mon ballon contre lequel ma tête toucha par hasard en passant d'un bout de mon vaisseau à l'autre, me fit sentir qu'il était très gonflé, et que l'air inflammable s'était raréfié en montant au point d'occuper le vide de la sphère qui était de 300 pieds cubes lors de mon départ: je sentis alors tout le danger qu'il y avait de vouloir s'occuper seul de tant d'objets. Je portai promptement secours à mon ballon qui aurait pu crever, je donnai la liberté à mon appendice qui se trouvait engagé et pressé dans le petit cerceau aussitôt l'air inflammable raréfié s'échappa avec violence et mon ballon fut hors de danger ; je pris alors ma route sur un village qu'on m'a dit s'appeler Isneauville. Dans ce trajet je traversai un petit nuage qui m'a fait peu de sensation, mais entre 8 heures 5 minutes et 8 heures 10 minutes, je passai à travers un autre nuage qui me mouilla beaucoup, il me parut être un brouillard très épais au milieu duquel je ne vis ni le ciel ni la terre. A 8 heures 12 minutes, je quittai ce nuage en montant rapidement. Le soleil reparut une seconde fois pour moi, mais ses rayons n'empêchèrent pas un grand froid de me saisir, et mon habit tout mouillé commençait à se sentir des effets de la glace; je parcourus dans cette température environ deux lieues dans l'espace de deux minutes, après quoi j'aperçus dans le lointain, bien au dessous de moi, un nuage très épais qui me parut orageux, et je crus aussi apercevoir la mer. Comme je prenais rapidement la route sur ce nuage et sur la mer, et qu'il commençait à être tard, j'imaginai qu'il était prudent de descendre; alors, dans cette intention, j'agitai mes ailes à sens contraire, et sans ouvrir ma soupape. Je parvins à descendre à volonté, je trouvai un petit calme pendant lequel

je bus et mangeai, et descendu environ à 1800 pieds de la terre, j'aperçus la campagne la plus brillante, et je crus être sur une plaine de niveau à la ville de Rouen, car j'avais traversé les montagnes sans m'en apercevoir, puisque dès mon élévation sur la rivière tout me parut de niveau, et la ville de Rouen me sembla un petit amas de pierre d'un demi-pied carré ou environ.

Ce fut donc au moyen de la concavité de mes ailes tournées à l'inverse, que je parvins à descendre.

La nature était riante de toutes parts je jouissais d'une satisfaction inexprimable; j'étais souvent tenté d'abandonner mes observations météorologiques pour me livrer au plaisir d'en admirer la beauté. Une superbe forêt qui s'offrait à mes yeux m'engageait presque à planer longtemps dessus, mais les approches de la nuit et les éclairs qui commençaient à paraître sous mes pieds me firent prendre le parti de descendre; alors je rasai la terre environ un quart de lieue, à la hauteur à peu près de cent pieds; au bout de cet espace je la touchai doucement; personne ne se trouva positivement à ma descente, j'étais tranquille dans mon vaisseau, j'écrivais une dernière observation, et en effet je n'avais besoin d'aucun secours; je tirai ma soupape pour me donner de la gravité. Je décrochais mon ballon lorsque plusieurs personnes* de la campagne arrivèrent, qui rassurèrent de la fidélité de ma montre à laquelle il était huit heures vingt minutes dix sept secondes, et me nommèrent le lieu de ma descente, être la plaine de Motteville-Claville; distante de quatre lieues et demie du lieu de mon départ ».

(Signé) Blanchard.

Nota. « J'ai omis de dire que des paysans sont accourus armés de fusils, dont l'un m'apercevant en l'air avait surchargé son fusil d'un lingot, dans l'intention de tirer sur mon ballon, imaginant, comme ils me l'ont dit, que c'était quelque animal étranger, et d'autres saisis de frayeur se sont à peine décidés à en approcher ».

(L'Esprit de Journaux Français et Etrangers. Juillet 1784. Tome VII. Pages 372 à 375)

(Journal encyclopédique ou Universel. Année 1784. Tome V. Partie 2. Pages 321 à 324)

* *Il fut reçu notamment par Mr Asselin de Crèvecoeur, Mr Marin d'Auvers conseillers au Parlement, Mr Armand Constant Godefroy curé de Ratiéville qui l'invita à diner.*

* « Monsieur Desparquets, Officier des grenadiers royaux, qui était arrivé d'abord m'engagea à descendre chez lui, mais **Monsieur Godefroy, curé de Ratiéville** faisant observer à Monsieur Desparquets la longueur du chemin pour me rendre, nous pria tous d'accepter son souper, Messieurs les Conseillers nous firent l'honneur de nous accompagner. Je dressai le procès verbal de mon arrivée qui fut signé par Monsieur Marin d'Auvers, Asselin de Crèvecoeur, Desparquets, Messieurs Duquesnay, curé de Claville, Godefroy, curé de Ratiéville, Portier chirurgien et Charles Thirel, syndic de Ratiéville.

Le procès de mon départ fut signé par Messieurs Camus de Poncarré, Premier Président du Parlement ». (Société des amis des monuments rouennais. 1901)



C'est en 1954 que M. Robert Mouchard reprend la forge du village pour ferrer les chevaux ou refaire le bandage des charrettes. Bientôt il se lancera dans la construction de herses, de canadiens, remorques, etc. Quelques années plus tard il décide, afin de suivre les besoins de l'agriculture en pleine transformation de se consacrer uniquement au commerce de matériel. De la tondeuse à gazon au gros tracteur ou à la moissonneuse-batteuse, les Ets Mouchard fournissent tous les matériels indispensables aussi bien à l'entretien de l'espace vert qu'à la grande culture. Aujourd'hui, les Etablissements Mouchard sont implantés aux Authieux-Ratiéville (siège social), Buchy, Saint-Quentin-au-Bosc, Offranville et Fauville et emploient 70 personnes.